

Sur proposition budgétaire de la maison Saint Thomas de Villeneuve, le Président du Conseil Départemental a arrêté les tarifs suivants pour la période de janvier à décembre 2023.

**Tarifs journaliers 2023 en Unité Protégée**

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance	TOTAL / JOUR
GIR 1-2	66,05 €	23,81 €	89,86 €
GIR 3-4	66,05 €	15,10 €	81,15 €
GIR 5-6	66,05 €	6,41 €	72,46 €

***Tarif dépendance***

- ✓ Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le Conseil Départemental verse directement une dotation globale à la maison Saint Thomas de Villeneuve au titre de l'APA. Cette aide est attribuée pour les résidents dont la perte d'autonomie est classée dans les groupes 1 à 4. Il reste à charge de chacun le « talon » dont le montant correspond au prix de dépendance du groupe GIR 5 et 6 soit **6,41€**.
- ✓ Pour les ressortissants d'autres départements classés en GIR 1 à 4, une demande d'APA doit être faite directement par la famille, le résident ou son représentant légal auprès du département d'origine.

**Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le prix de journée 2023 quel que soit le niveau de dépendance, se décompose de la façon suivante :**

*Pour les plus de 60 ans :*

Hébergement	66,05 €
Dépendance	6,41 €
<b>Coût total par jour</b>	<b>72,46 €</b>

*Pour les moins de 60 ans, le prix de journée s'élève à 85,54 €.*

**Les autres aides financières**

Selon la situation personnelle des aides peuvent être attribuées :

- Allocation Logement,
- Aide Sociale Légale, pour les frais d'hébergement.

Baguer Morvan, le 1<sup>er</sup> janvier 2023  
Véronique SCHNEIDER  
Directrice